

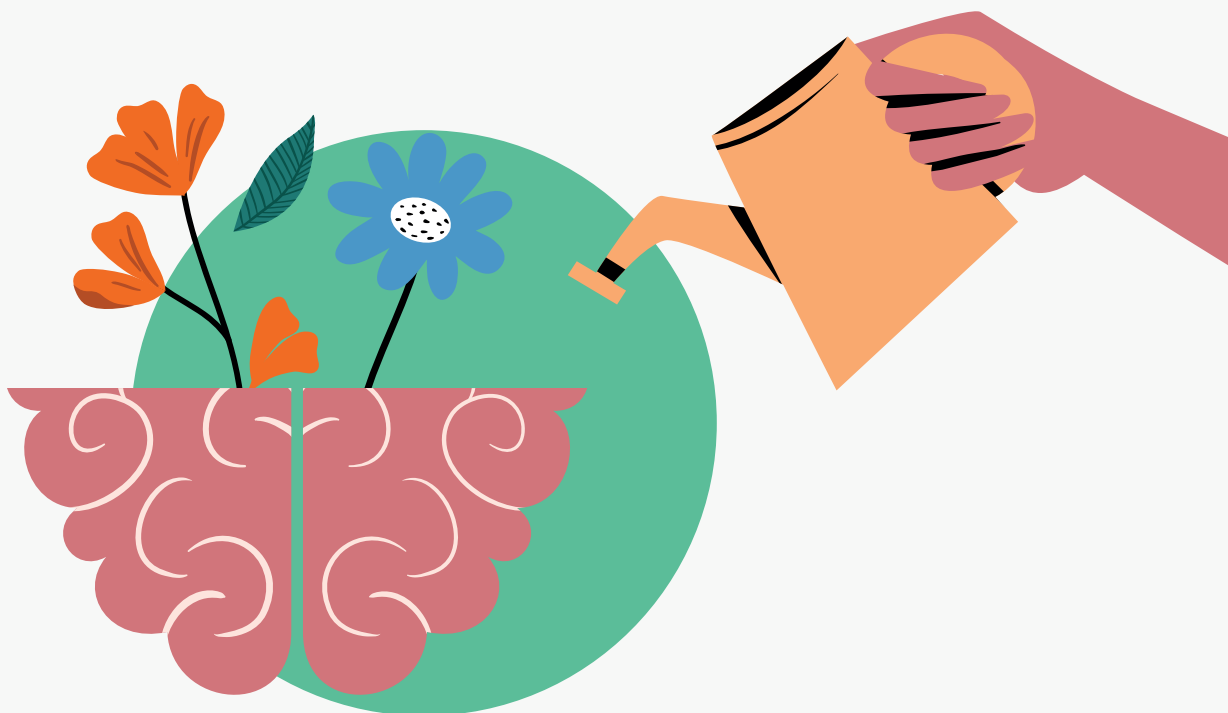
Cahier des charges

APPEL À SOLUTIONS | 2023

SANTÉ PSYCHIQUE

**AGIR POUR ET AVEC
LES SENIORS !**

Comment soutenir les ressources
psychosociales avec l'avancée en âge ?



■ Contexte

Portés par des valeurs et des objectifs communs d'accompagnement et de prévention de l'avancée en âge, le GÉrontopôle des Pays de la Loire, Malakoff Humanis et la Carsat des Pays de la Loire collaborent une nouvelles fois dans le cadre d'un appel à solutions afin d'encourager et de soutenir le développement d'innovations en réponse aux besoins des seniors !

Selon l'Organisation Mondiale de la Santé¹, dans le monde, parmi les personnes âgées de 60 ans et plus :

- 15 % souffrent d'un trouble de santé mentale ;
- 6,6 % des incapacités sont attribuées à des troubles psychiques ou neurologiques. Les troubles les plus courants sont la démence et la dépression² ;
- 7 % souffrent de dépression – et environ un quart des suicides dans le monde concernent les personnes âgées de 60 ans ou plus.

La santé psychique est un défi constant d'une recherche d'équilibre entre les différents facteurs (biologiques, sociaux et psychologiques) qui peuvent l'influencer.

Chaque nouvelle situation de vie peut la déstabiliser. Les personnes âgées peuvent être exposées au stress, à la perte d'autonomie (mobilité réduite, douleurs chroniques, fragilité) et/ou à des problèmes physiques ou mentaux, à des soins de longue durée. Elles connaissent des deuils et une baisse de leurs revenus (retraite, handicap).

Ces facteurs peuvent entraîner isolement, perte d'indépendance, solitude et détresse psychologique.

Disposer de ressources et d'un soutien adéquat peut aider à maintenir cet équilibre.

« Bien vieillir psychiquement », c'est pouvoir conserver le maximum de capacité d'adaptation et le meilleur équilibre psychologique, jusqu'à la fin de sa vie.

C'est dans ce contexte que le GÉrontopôle des Pays de la Loire et les caisses de retraite s'engagent pour apporter des réponses adaptées aux besoins des seniors.

■ Un projet co-porté



Malakoff Humanis est un groupe de protection sociale paritaire, mutualiste et à but non lucratif. Malakoff Humanis s'engage tous les jours pour une société plus juste et plus inclusive.

Grâce à son modèle redistributif, le Groupe consacre près de 160 millions d'euros pour accompagner les personnes en situation de fragilités et met sa performance au service de l'utilité sociale en se mobilisant pour des grandes causes telles que le cancer, les aidants, le handicap, ou le bien vieillir.

À travers des accompagnements individuels, des actions collectives ou des projets d'innovations sociales, l'action sociale retraite de Malakoff Humanis, soutient l'écosystème du bien vieillir.

¹ OMS, Santé mentale et vieillissement, 2017

² Maladies neurodégénératives - Alzheimer et apparentées

■ Un projet co-porté (suite)



Organisme paritaire de Sécurité sociale à compétence régionale, la Carsat Pays de la Loire est une structure de droit privé exerçant une mission de service public qui intervient auprès des salariés, des retraités et des entreprises de la région, au titre de la retraite, de l'action sociale et de la gestion des risques professionnels.

À ce titre, elle assure trois missions principales au service d'une grande idée - la solidarité :

- Préparer et payer la retraite par répartition,
- Prévenir les risques professionnels, assurer la santé et la sécurité au travail,
- Accompagner les assurés fragilisés et contribuer à la prévention de l'autonomie : L'action sociale retraite de la Carsat permet notamment de soutenir les actions collectives de prévention favorisant la préservation de l'autonomie des retraités et le maintien du lien social. Elle contribue aussi au développement et à l'adaptation de lieux de vie intermédiaires entre le domicile et l'établissement médicalisé.



Association créée en 2010 à l'initiative du Professeur Gilles Berrut, avec le soutien du Conseil Régional, du CHU de Nantes, du CHU d'Angers et de la CCI Pays de la Loire, le GÉrontopôle des Pays de la Loire a pour triple finalité d'être :

- Un lieu de rencontre, de convergence et de concertation entre des collectivités, des entreprises, des associations, des laboratoires, des écoles... tous acteurs locaux ou régionaux qui œuvrent en faveur du « bien vieillir »,
- Une structure en charge du montage, de l'accompagnement et de la réalisation de projets et d'études concernant le vieillissement,
- Un centre de ressources et d'expertises complémentaires accessible à tous pour accompagner leurs projets innovants.

L'association a pour vocation de transformer le vieillissement de la population en une opportunité pour tous avec pour objectifs :

- D'améliorer la qualité de vie des personnes âgées et des aidants, en les faisant reconnaître avant tout comme des citoyens aux besoins spécifiques,
- D'aider les acteurs de la société à adapter leurs pratiques, produits ou services et à changer leur regard sur le vieillissement, de contribuer à rendre la société plus inclusive.

Dans un objectif de ne plus innover seulement POUR mais bien AVEC les usagers, le GÉrontopôle des Pays de la Loire a créé en partenariat avec des associations ligériennes de seniors, le Club Régional des Usagers.

L'implication des personnes âgées et des aidants dans ce Club permet d'une part leur engagement dans le développement économique, et d'autre part la mise sur le marché de produits et services innovants adaptés à leurs attentes et problématiques réelles.

■ Problématique et opportunités d'innovation

Dans le cadre de cet appel à solutions conçu POUR et AVEC les usagers, les seniors ont été associés à la définition du besoin et seront parties prenantes sur la sélection des dossiers finalistes.

Après consultation et échange avec les membres du Club Régional des Usagers, **une problématique a été mise en exergue : Comment soutenir les ressources psychosociales avec l'avancée en âge ?** Soit, créer ou développer des solutions (servicielles, organisationnelles, technologiques) qui permettent de (re)valoriser l'estime de soi, qui renforcent un sentiment d'utilité et d'appartenance sociale, qui invitent à rester en lien ou se mettre en lien avec d'autres personnes. **Ces besoins définissent le cadre même de l'appel à solutions.**

■ Critères d'éligibilité

- > Vous êtes une personne physique ou une personne morale de droit public ou privé ?
- > Votre projet ou innovation bénéficie aux personnes, âgées de 60 ans et plus, autonomes et vivants en région Pays de la Loire ?
- > Votre solution est une création ou un développement de service, d'organisation, de technologie répondant aux besoins des seniors tels que définis dans le présent cahier des charges ?

Alors, c'est à vous !



Pas de stade de maturité du projet exigé.

Toute personne physique ou morale participant à l'appel à solutions ne pourra présenter qu'une seule innovation et devra désigner une personne chargée de la représenter pendant toute la durée de la démarche.

La subvention de cet appel à solutions ne peut être attribuée que sous justification d'une entité juridique. Aussi, la dotation ne pourra être versée à une personne physique lauréate que sous condition de création d'une personne morale.

■ Modalités de sélection des solutions

- Lexique**
- Le « **candidat** » correspond à la personne physique ou morale qui dépose un dossier de candidature en réponse à l'appel à solutions.
 - Le « **participant** » correspond à la personne physique ou morale dont le dossier de candidature est complet et répond aux exigences attendues. Les dossiers des participants seront tous évalués par la Commission de sélection qui désignera les finalistes.
 - Le « **finaliste** » correspond à la personne physique ou morale dont le dossier a été sélectionné parmi les participants par la Commission de sélection. Le finaliste sera invité à présenter sa solution devant le Grand jury.
 - Le « **lauréat** » correspond à la personne physique ou morale sélectionnée parmi les finalistes à l'issue d'une session de pitch devant le Grand jury. Le lauréat se verra remettre un prix accordé dans le cadre de cet appel à solutions.

■ Modalités de dépôt des candidatures

Pour participer à cet appel à solutions les candidats devront remplir les étapes suivantes :

- > S'assurer de répondre aux critères d'éligibilité tels que définis dans le présent cahier des charges ;
- > Remplir le dossier de candidature – personne physique ([à télécharger en cliquant ici](#)) ou personne morale ([à télécharger en cliquant ici](#)) ;
- > Envoyer le dossier de candidature, complété et accompagné de ses pièces justificatives, au plus tard le 21 septembre 2023 à midi et uniquement par courriel à : justine.chabraud@gerontopole-paysdelaloire.fr.



Seuls les dossiers complets et rendus dans les délais impartis seront étudiés.
La recevabilité du dossier de candidature ne vaut pas engagement pour l'octroi d'un prix.

■ Appréciation de la qualité du projet

La sélection des dossiers finalistes et des lauréats se fera sur la base des critères suivants, listés de manière aléatoire :

- > Le caractère innovant de la solution.
- > La pertinence de la solution par rapport aux besoins exprimés et l'impact significatif, direct et concret pour les bénéficiaires.
- > L'accessibilité financière de la solution pour les seniors.
- > Le caractère duplicable de la solution à une plus large échelle.
- > La promotion envisagée de l'offre pour faire connaître la solution.
- > La qualité du portage : présentation du projet, solidité et faisabilité du projet, valeurs portées et crédibilité du porteur de projet.
- > Une attention sera portée sur les territoires ne disposant pas ou peu de solutions à destination des usagers.
- > Une réflexion autour de la contribution sociétale et environnementale de la solution serait apprécié.
- > L'implication de seniors dans le processus de conception et/ou de validation de la solution serait apprécié.

■ Sélection des participants et des finalistes

Les projets, dont le dossier aura été déclaré complet et en adéquation avec les besoins décrits dans le présent cahier des charges, seront instruits par Malakoff Humanis, la Carsat des Pays de la Loire et le Gérontopôle des Pays de la Loire.

Une notification de recevabilité ou non du dossier sera adressée à chaque candidat, par voie dématérialisée, à l'adresse figurant dans le dossier de candidature.

■ Sélection des finalistes

Les candidatures présélectionnées seront soumises à notre commission de sélection, composée de seniors membres du Club Régional des Usagers, pour définir les solutions finalistes.

Une notification des décisions de la commission de sélection sera adressée à chaque participant, par voie dématérialisée, à l'adresse figurant dans le dossier de candidature.

■ Sélection des lauréats

Les solutions finalistes seront présentées sous forme de pitch, devant le Grand jury composé du :

> Gérontopôle Pays de la Loire

de partenaires des politiques de santé publique et d'action sociale :

> Malakoff Humanis

> Carsat Pays de la Loire

de partenaires du développement économique et d'experts de l'innovation :

> Chambre de Commerce et d'Industrie Pays de la Loire

> Chambre Régionale de l'Economie Sociale et Solidaire Pays de la Loire

> Solutions&Co

> l'Agence Régionale de Santé Pays de la Loire

> Institut National de la Propriété Industrielle

À l'issue de l'ensemble des présentations et à partir des critères d'appréciation mentionnés dans le cahier des charges le Grand jury, après délibération, désignera les lauréats qui se verront remettre les prix proposés dans le cadre de cet appel à solutions.



Aucune réclamation ne pourra être faite concernant les décisions de la Commission de sélection et du Grand jury qui demeurent souverains.

■ Dotation de l'appel à solutions

Les solutions finalistes feront l'objet d'une large communication de la part du Gérontopôle des Pays de la Loire et de ses partenaires pour contribuer à la visibilité des innovations présentées.

Aussi, des subventions seront attribuées à deux lauréats :

- 1^{er} prix : Une aide financière à hauteur de 20 000€ maximum sera octroyée au lauréat pour contribuer au développement et à la mise en œuvre de sa solution.
- 2nd prix : Une aide financière à hauteur de 10 000€ maximum sera octroyée à un second lauréat pour contribuer au développement et à la mise en œuvre de sa solution.

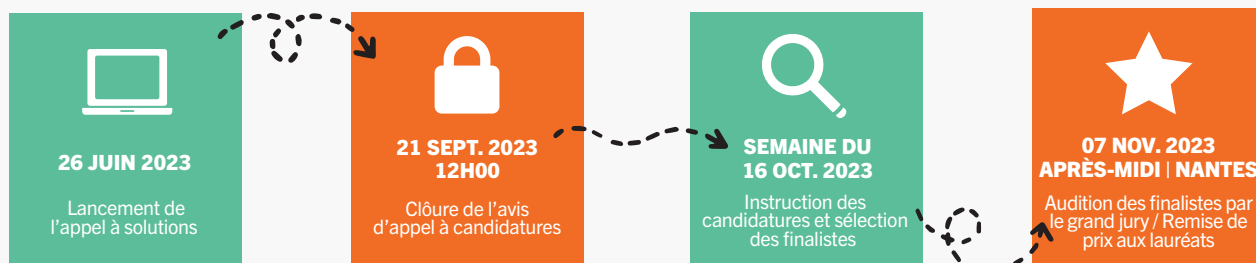


Modalités de financement :

Les montants des subventions annoncées correspondent à des plafonds qui ne peuvent être dépassés. Les montants réels seront ajustés en fonction des projets lauréats.

L'attribution de la subvention sera formalisée par la conclusion d'une convention entre les lauréats et les financeurs.

■ Calendrier et règlement



■ Confidentialité des dossiers

Le Gérontopôle des Pays de la Loire et ses partenaires s'engagent à tenir confidentiel l'ensemble des informations contenues dans les dossiers de candidature.

■ Propriété intellectuelle

Les éventuels éléments contenus dans les dossiers de candidature et protégés au titre de la propriété intellectuelle demeurent la propriété exclusive de leur auteur. Les candidats s'engagent à prendre les dispositions les plus appropriées en matière de protection de droits de propriété intellectuelle relatives à leur innovation, avant, pendant et après l'appel à solutions.

■ Droit à l'image

Lors de la participation à l'appel à solutions, au cours du pitch et lors de la remise du prix, le finaliste est informé que sa participation pourra faire l'objet d'une captation photographique. À ce titre, le participant autorise le GÉrontopôle et ses partenaires à diffuser les captations réalisées sur tout support (sites internet, réseaux sociaux, autres médias). Le GÉrontopôle des Pays de la Loire et ses partenaires s'engagent à ce que les diverses utilisations faites de l'image du participant ne portent pas atteinte à sa vie privée et ne soient pas de nature à lui causer un quelconque préjudice.

Informations des personnes sur leurs droits afférant à leurs données

Conformément au droit à la protection des données, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification et de suppression de vos données personnelles et de limitation au traitement de vos données. Vous disposez également d'un droit d'opposition si le traitement ne relève pas d'une obligation légale ou de l'exécution d'un contrat ou de la sauvegarde d'intérêts vitaux. Si le traitement a pour base de licéité, votre consentement, vous pouvez le retirer à tout moment et sans justification. Vous disposez également d'un droit à la portabilité sur vos données. Vous pouvez contacter le Délégué à la protection des données (DPD) du GÉrontopôle Pays de la Loire en lui adressant votre demande avec justification de votre identité à l'adresse suivante : contact@gerontopole-paysdelaloire.fr.

Si vous estimez, après avoir contacté le Délégué à la protection des données, que vos droits Informatique et Libertés ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation en ligne à la CNIL ou par voie postale.

Contact

Les candidats peuvent solliciter des compléments
d'informations auprès de :

Justine CHABRAUD

**Responsable Développement économique et Silver Économie
au Gérontopôle des Pays de la Loire**

justine.chabraud@gerontopole-paysdelaloire.fr

